

Régie des Eaux de Terre de Provence
Compte rendu
Conseil d'administration du 14 décembre 2021

Le Conseil d'administration de la Régie des Eaux de Terre de Provence s'est réuni le mardi 14 décembre 2021 à 18h30 en mairie de CHÂTEAURENARD, sous la présidence de M. Jean-Pierre SEISSON, Président de la Régie.

Etaient présents : BALDI Jean-Marc (en visioconférence), BESSON Jacques, DEVOUX Jean-Louis, FABRE Louis-Pierre, GIRAUD Pierre (en visioconférence), MARCON Patrick, MILLET Isabelle, ONTIVEROS Christian, PONCHON Solange, PORTAL Serge, SEISSON Jean-Pierre.

Procurations : ANZALONE Marie-Laurence (procuration à SEISSON Jean-Pierre), FAURE Vincent (procuration à MARCON Patrick), FERRIER Pierre (procuration à FABRE Louis-Pierre), LEPIAN Jean-Louis (procuration à PORTAL Serge), LUCIANI-RIPETTI Marina (procuration à MILLET Isabelle), MOURGUES Gilles (procuration à ONTIVEROS Christian), PAULEAU Serge (procuration à DEVOUX Jean-Louis), PICARDA Yves (procuration à BESSON Jacques), ROBERT Daniel (procuration à GIRAUD Pierre).

Absents : TATON Robert.

Etaient invités les futurs administrateurs représentant la ville d'Eyragues : Monsieur Max GILLES Maire d'Eyragues (présent) et Monsieur Marc TROUSSEL (absent).

1. Evolution des prix de l'eau et de l'assainissement à Eyragues

L'intégration en régie des services de l'eau potable, de l'assainissement et de l'assainissement non collectif à Eyragues sera effective à compter du 1^{er} janvier 2022. La Régie des eaux, l'agglomération de Terre de Provence et la Société des Eaux de Marseille, actuel délégataire, ont collaboré au cours des derniers mois afin de coordonner le changement d'exploitant en garantissant la continuité des services.

Dans le cadre de la démarche de convergence tarifaire enclenchée en 2021, il convient désormais d'aligner les prix de l'eau, de l'assainissement collectif et de l'assainissement autonome à Eyragues sur ceux pratiqués par la régie des eaux sur les neuf autres communes depuis le 1^{er} novembre dernier. A titre indicatif, l'augmentation de la facture d'eau et d'assainissement annuelle d'un abonné de type domestique à Eyragues serait de près de 60 € TTC pour une consommation de 90 m3 et de près de 70 euros TTC pour une consommation de 120 m3.

Monsieur le Maire d'Eyragues demande la justification de cette évolution tarifaire qu'il conteste, considérant d'une part que l'effort à consentir n'est pas le même pour chaque commune, et d'autre part que la mairie d'Eyragues a transféré un patrimoine eau et assainissement qui a été renouvelé et qui est en bon état général, ce que toutes les communes n'ont pas fait.

Le Président rappelle qu'au-delà du principe d'équité entre tous les abonnés de l'eau et de l'assainissement (un même prix pour un même service), cette évolution vise à rééquilibrer les comptes de la régie qui s'avèrent déficitaires si l'on se réfère à l'étude rétrospective 2020 commandée par la régie et menée par le Cabinet A Propos. D'autre part, le patrimoine eau et assainissement d'Eyragues nécessitera des investissements importants au cours des prochaines années pour le renouvellement de son patrimoine eau et assainissement. La station d'épuration et le réservoir d'eau de la Gardy, ouvrages en limite de capacité et arrivés en fin de vie, sont notamment cités pour exemples.

Monsieur le Maire d'Eyragues demande à ce que la hausse tarifaire à consentir par le Eyraguais se fasse de manière progressive et soit pour 2022 équivalente en proportion à celle supportée par les abonnés de Châteaurenard (soit +28,49 € TTC sur la facture d'eau et d'assainissement annuelle pour une consommation de référence de 120 m3).

En réponse, le Président rappelle que l'évolution des tarifs ne s'est pas faite de manière progressive pour les autres communes, notamment Orgon, qui ont été amenées à directement s'aligner sur les tarifs uniques de la régie depuis le 1^{er} novembre 2021.

Après avoir ouï ces échanges, le Conseil d'administration valide l'évolution des prix de l'eau et de l'assainissement à Eyragues de sorte qu'ils correspondent à compter du 1^{er} janvier 2022 aux tarifs délibérés en séance du 5 octobre 2021 pour les communes de la régie (à l'exception de Rognonas et de la ZA du Sagnon).

Pour : 18
Contre : 2
Abstention : 0

2. Dernière décision modificative 2021

Le Président expose à l'assemblée qu'il convient d'apporter une dernière modification au budget 2021 de l'eau en procédant aux ajustements suivants de crédits en dépenses et en recettes pour la section de fonctionnement :

- En dépenses :
 - Chapitre 011 – 6261 frais d'affranchissement : +20 000 €
 - Chapitre 011 – 61551 matériel roulant : +20 000 €
 - Chapitre 011 – 6068 fournitures : + 30 000 €
 - Chapitre 011 – 6061 électricité : + 30 000 €
 - Chapitre 041 : + 30 000 €
 - Total dépenses : +130 000 €
- En recettes :
 - Chapitre 70 – 70111 vente d'eau : +100 000 €
 - Chapitre 041 : + 30 000 €
 - Total recettes : +130 000 €

Après avoir pris connaissance de ces ajustements, le Conseil d'administration approuve le projet de décision modificative.

Pour : 20
Contre : 0
Abstention : 0

3. Révision de la répartition des charges générales

Par délibération du 28 juillet 2020, les charges générales sont aujourd'hui supportées par les budgets de l'eau, de l'assainissement et de l'assainissement non collectif selon des proportions respectives de 45 % - 45 % - 10 %.

Il est proposé à l'assemblée délibérante de revoir la répartition de ces charges selon les trois budgets en retenant le principe qu'elle corresponde en proportions à celle des dépenses de personnels. Ainsi, à titre d'exemple pour l'année 2021, la répartition des charges se ferait à hauteur de 68 % sur le budget de l'eau, de 30 % sur le budget de l'assainissement et de 2 % sur le budget de l'assainissement non collectif.

Après en avoir pris connaissance, le Conseil d'administration approuve cette nouvelle répartition des charges générales.

Pour : 20
Contre : 0
Abstention : 0

4. Etat des actifs et passifs de la régie

Les deux points suivants ont été soumis à l'assemblée pour délibération :

- sortie de l'actif des véhicules immatriculés 215 BTH 13 et 217 BTH 13 repris dans le cadre de nouveaux achats de véhicules, ainsi que de la tonne à lisier qui n'était plus en état de fonctionnement et a été mise au rebus ;
- signature des conventions de transfert de l'état de l'actif et du passif avec Terre de Provence Agglomération.

Sur le premier point, le Conseil d'administration valide la sortie des véhicules du patrimoine de la régie.

Sur le second point, le Conseil d'administration autorise le Président à signer la convention de transfert de l'état de l'actif et du passif avec Terre de Provence Agglomération.

Pour : 20

Contre : 0

Abstention : 0

5. Rétrospective budgets 2021

Le Président expose à l'Assemblée le bilan de l'exécution des budgets 2021 de l'eau potable, de l'assainissement collectif et de l'assainissement non collectif. Ce bilan est provisoire car les résultats sont amenés à évoluer d'ici la fin de l'exercice.

Les principales conclusions sont les suivantes pour les budgets de l'eau et de l'assainissement :

- s'agissant de l'exécution du budget 2021 de l'eau :
 - en fonctionnement, le budget devrait se clôturer tout juste à l'équilibre (excédent de 110 k€ environ à l'échelle d'un budget de 10 millions d'euros) ;
 - en investissement, le budget devrait se clôturer avec un excédent de 670 k€ environ ce qui s'explique notamment par le report de résultats 2020 et la comptabilisation des amortissements suite à la finalisation du transfert des actifs à la régie par Terre de Provence Agglomération.
- s'agissant de l'exécution du budget 2021 de l'assainissement :
 - en fonctionnement, le budget devrait se clôturer tout juste à l'équilibre (excédent de 150 k€ environ à l'échelle d'un budget de 8 millions d'euros) ;
 - en investissement, le budget devrait se clôturer tout juste à l'équilibre avec un excédent de 50 k€ environ.

Si les bilans sont meilleurs que ceux initialement envisagés, les équilibres budgétaires apparaissent encore précaires ; il s'agira de consolider les résultats pour 2022 en maîtrisant les dépenses de fonctionnement avec un objectif de réduction de 2% par rapport à 2021 à périmètre équivalent, ainsi qu'en renforçant les possibilités de financement des dépenses d'investissement.

Sur la base de ces éléments, le débat d'orientation budgétaire pour l'année 2022 pourra être mené à l'occasion d'une prochaine séance du Conseil d'administration à programmer fin janvier 2022, dans la perspective que soient examinés et votés d'ici fin février les trois budgets primitifs 2022.

6. Evolution du bordereau des prix de travaux publics

Le Président expose à l'Assemblée la nécessité que plusieurs postes du bordereau des prix de travaux publics de la régie soient ajustés afin de tenir compte de l'augmentation des tarifs des entreprises qu'ils intègrent. De nouveaux prix doivent en outre être instaurés.

L'évolution proposée du bordereau des prix de travaux publics de la régie est la suivante :

Evolutions de prix				
Code	Libellé	Prix unitaire (€ HT) actuel	Unité	Evolution de prix proposée (€ HT)
3.004.010	CANALISATION PVC EN DN 100	31,50 €	ML	35,00 €
3.004.020	CANALISATION PVC EN DN 125	36,84 €	ML	40,00 €
3.004.030	CANALISATION PVC EN DN 160	37,74 €	ML	42,00 €
3.004.040	CANALISATION PVC EN DN 200	39,86 €	ML	45,00 €
3.004.050	CANALISATION PVC EN DN 315	48,42 €	ML	52,00 €
3.001.110	TABOURET PASSAGE DIRECT EN PVC DN 315	329,26 €	U	450,00 €
3.001.120	TABOURET PASSAGE DIRECT EN PVC DN 400	378,00 €	U	490,00 €
3.002.110	CULOTTE DE BRANCHT SUR CONDUITE PROFONDEUR > 1,30 M	97,70 €	U	160,00 €
3.002.120	CULOTTE DE BRANCHT SUR CONDUITE PROFONDEUR < 1,30 M	155,06 €	U	210,00 €
3.002.200	PIQUAGE DANS REGARD EXISTANT	155,90 €	U	250,00 €
1.005.015	REFECTION DE CHAUSSEE EN ENROBE < 10 M2	35,00 €	M2	72,00 €
Etablissement de nouveaux prix				
	Libellé	Prix unitaire (€ HT) actuel	Unité	
1.006.055	Passage en sous œuvre sous fondation mur ou autre	155,00 €	U	
1.0003.425	Plue value pour travaux réalisés de nuit	950,00 €	Nuit	

Le Conseil d'administration valide l'évolution proposée du bordereau des prix de travaux publics de la régie.

Pour : 20

Contre : 0

Abstention : 0

7. Points divers :

Les sujets suivants ont été évoqués en fin de séance :

- retour sur les dispositifs et les montants de subventions escomptables et ajustement de la Programmation Pluriannuelle des Investissements (PPI) ;
- programmation en janvier des prochaines Commission Eau et Assainissement et Commission Consultative des Services Publics Locaux ;
- procédures de marchés publics programmées ; sur ce point, le Président incite à ce que la régie accélère dans la mise en œuvre des quelque 40 à 50 cadres d'achat prévus à la régie ;
- point projet mensualisation : création de la régie d'avance et de recettes.

L'assemblée a en outre incité à ce qu'une communication sur les opérations menées par la régie soit faite, via les mairies ou le site Internet de la régie.

==

La séance est levée à 20h10.